

# REUNION PUBLIQUE COMMUNE NOUVELLE

## PALADRU - LE PIN

Mercredi 9 mars 2016 - Salle St-Michel, Paladru

Présentée par G. Seigle-Vatte, Maire de Paladru et J-P Bret,  
Maire du Pin

Présence de plusieurs élus de Paladru et du Pin.

Public : entre 60 et 70 personnes

### I. Introduction / Préambule :

Population des 2 communes historiques :

1203 habitants à Paladru  
1289 habitants au Pin  
= 2492 habitants au total.

G. Seigle-Vatte annonce que les élus ont engagé une réflexion au niveau des 2 communes, après avoir réfléchi au niveau du Tour du Lac, l'idée étant de créer une entité autour du Lac. Le Maire de Charavines n'est pas du tout favorable, ceux de Montferrat et Biliou sont en réflexion.

En avril 2015, il y a eu une réflexion entre Montferrat et Paladru, mais le Conseil Municipal de Montferrat n'était pas favorable, dans un premier temps, à engager une fusion avec Paladru.

Depuis quelques temps, réunions et réflexion se succèdent entre les élus des 2 communes du Pin et de Paladru. Unanimement les élus ont décidé d'engager le travail sur une commune nouvelle.

Une autre réunion publique est prévue au Pin le jeudi 10 mars.

Les élus ont la volonté d'engager un large débat avec la population en notant l'ensemble des questions posées et en tentant d'y répondre au mieux. Le souhait que ce projet soit largement partagé par l'ensemble de la population.

## II. Commentaire du diaporama par G. Seigle-Vatte :

### • 1 ) Avantage financier :

Paladru et Le Pin sont déjà dans l'intercommunalité.

Paladru perd 28 000 € / an et Le Pin perd 16 000 € / an de Dotation Globale de Fonctionnement.

Soit une perte, sur ce mandat, de près de 600 000 € pour les 5 communes du Tour du Lac.

### • 2 ) Pourquoi une commune nouvelle :

Représentativité, poids, influence :

Il est intéressant de se regrouper pour peser dans le Pays Voironnais : les 5 communes du Tour du Lac réunissent près de 8000 habitants.

Maintien et optimisation du service public :

Il existe une volonté de maintenir les 2 groupes scolaires existants, ainsi que les 2 agences postales ( des courriers en ce sens ont été adressés à M. Le Préfet et à l'Inspection Académique )

Il faut songer à une mutualisation et un regroupement à bon escient, c'est à dire sans porter préjudice au service rendu en proximité.

Attractivité :

Il est nécessaire de mettre en avant notre patrimoine, historique, culturel : connexion entre la Grange Dîmière, la Chapelle des Trois Croix, le futur Musée Archéologique.

### • 3 ) Qu'est-ce qu'une commune nouvelle ?

La commune nouvelle se substitue aux communes historiques.

### • 4) Que deviennent les communes historiques ?

Elles doivent assurer une représentation équitable des communes fondatrices au sein de la commune nouvelle

• 5) Pourquoi « si vite » ? Quelle légitimité ?

Il est urgent de faire des économies face aux baisses de subventions de l'Etat  
Il existe des charges incompressibles ( charges de personnels ) et nous percevons moins de recettes : à terme, les communes feront moins d'investissement si nous ne jugulons pas la baisse des subventions et si nous n'entrons pas dans une démarche de mutualisation des coûts.

• 6) Présentation du Maire Délégué, du Conseil Délégué :

Il faut une connexion et une fusion forte entre le Maire et le Maire délégué.  
Il est nécessaire de laisser dans chaque commune historique des représentants pour demeurer en proximité de la population locale.

La construction d'une Commune Nouvelle n'a aucun impact sur l'existence, le fonctionnement, le périmètre des Associations, sauf au Niveau des l' A.C.C.A. qui doivent être sur le territoire de la Commune Nouvelle.

• 7) Conséquences sur l'organisation et le fonctionnement :

Nous attendons des gains sur les achats, les travaux, les frais de payes du personnel...

Il y aura une grande souplesse sur le maintien des associations de chaque commune historique : CCAS, Comité des Fêtes, Bibliothèques...

### III. Questions du public :

– *La gestion intercommunale de certaines structures sera t – elle encore possible ? (Crèche, Sport...)*

• Réponse : cela ne change rien, les autres communes sont d'accord pour continuer à travailler avec nous.

– *Que prévoit la loi par rapport à la fiscalité de la Commune Nouvelle ?*

• Réponse : Sur les taux, il n'y a pas de réponse définitive, si les taux des 2 communes sont proches, on fusionnera les 2 taux, sinon, si l'écart est important, on trouvera un accord.

– *Le coût des indemnités des élus va – t-il augmenter ?*

• Réponse : Le volume reste le même au niveau des indemnités, puisque il n'y aura pas plus d'adjoints.

Rappel : les Conseillers Municipaux n'ont pas d'indemnités.

En 2026, il y aura 27 conseillers, donc moins que maintenant (30 actuellement).

JP Bret précise qu'après 2020, il n'y aura plus que 4 ou 5 conseillers de chaque commune historique (soit 29 conseillers pour l'ensemble du Tour du Lac)

– *Pourra- t -on aller indifféremment dans une mairie et une mairie déléguée ?*

• Réponse : Oui.

– *Les écoles doivent rester dans les communes ! D'ici quelques années, les écoles actuelles ne resteront sans doute pas dans les communes historiques.*

• Réponse : G. Seigle-Vatte précise que c'est le nombre d'élèves qui compte.

J-P Bret poursuit en affirmant qu'il n'y a pas de crainte à avoir.

Sans Commune Nouvelle, il y a actuellement 1 chance sur 2 d'avoir une fermeture de classe, au Pin comme à Paladru.

Aujourd'hui, la politique d'urbanisation de l'État incite à repeupler les villes. Les communes rurales cessent les accords de permis de construire à tout-va, donc les effectifs des écoles sont d'ores et déjà menacés. Mais on peut gager de garder 10 classes sur Le Pin et Paladru.

– *Il risque d'y avoir 1 maternelle au Pin et une primaire à Paladru, par exemple, comme à Valencogne et St-Ondras.*

• Réponse : dans ce cas-là, ce fut un choix concerté des 2 communes sus-citées.

– *Cette Commune Nouvelle va-t-elle avoir un impact sur l'attractivité de notre bassin de vie ?*

• Réponse : J-P Bret : le tourisme est un élément économique majeur de ce bassin de vie, ce qui permet des emplois liés au tourisme.

Les subventions distribuées par État, la Région, le Département ne seront bientôt plus versées autant que maintenant. Il faudra donc prouver, argumenter, avoir un projet structurant pour recevoir des subventions.

Nous avons besoin de continuer à attirer des habitants.

On compte sur le Pays Voironnais pour développer de l'emploi sur les environs ( Charancieu, La Murette, Réaumont, Centr'Alpes ...)

Aujourd'hui chacun se bat pour être attractif : c'est une compétition, il y a des concurrents.

– *Ne risque-t-il pas d'y avoir un rapport de force entre les communes ?*

• Réponse : G Seigle-Vatte affirme qu'au contraire, il n'y aura pas de concurrence, puisque nous parlerons d'une seule voix.

J-P Bret précise qu'actuellement, on a du mal à s'entendre entre les 5 communes, chaque conseil municipal étant souverain sur sa commune. ( exemple des courts de tennis couverts, dont l'implantation a posé problème, chaque commune désirant souvent « tirer la couverture à soi »... )

Le regroupement, même si les débats seront plus longs et plus houleux, permettra un vote, et par là-même, un choix définitif et une action commune.

– *Pourquoi les conseil municipaux actuels ne font pas de référendum ?*

• Réponse : J-P Bret précise que, certes, le projet de commune nouvelle n'était pas dans notre profession de foi. Mais beaucoup de choses se font par opportunités ou partenariat. C'est aux Conseils Municipaux de se prononcer en fonction de ce qu'il se passe, des propositions...

On s'adapte aux opportunités. Il y a des urgences, des contraintes.

Le rôle des élus est de répondre aux attentes et besoin de la population.

Aujourd'hui, dans un contexte économique qui a évolué, les Conseils Municipaux se doivent de se donner les moyens de CONTINUER à y répondre.

En se réunissant à plusieurs, on pourra faire des économies d'échelle et solliciter des subventions quand on sera un plus grand territoire.

– *Pourquoi Charavines a refusé de participer à la construction d'une Commune Nouvelle autour du Lac ?*

• Réponse : G Seigle-Vatte reprecise que les Conseils Municipaux sont souverains dans leur commune : M. Le Maire de Charavines a toujours dit qu'il était contre la participation de sa commune à la construction d'une Commune nouvelle autour du Lac, précisant que si son Conseil Municipal se prononçait pour, il démissionnerait.

On ne sait pas quand Charavines participera, nous pensons que cela est dommage car cette commune se trouvera « isolée », et ce n'est pas ce que nous souhaitons.

J-P Bret rappelle que Le Pin et Paladru ont une « grosse responsabilité », que nous sommes des « éclaireurs », et que nous devons en effet « faire nos preuves ».

Du 1er janvier 2017 à 2020, on va pouvoir se « rôder », réfléchir aux meilleures solutions.

Par exemple, actuellement les 2 cantines, n'ont pas les mêmes tarifs ni les mêmes fournisseurs. Mais nous avons trois ans pour harmoniser les tarifs, voir si on choisira le même fournisseur...

Fin 2018, nous saurons si l'on fait une Commune Nouvelle à 4, on établira une Charte de Gouvernance.

Cela se prépare, l'objectif est d'y parvenir avec Montferrat et Biliou pour 2020. Et nous gardons l'espoir que Charavines nous rejoigne pour 2020, au plus tard en 2026.

***- Qui décide des différentes « instances »?***

• Réponse : J-P Bret précise que Le Pin et Paladru ont mis en place 4 Commissions : Administration Générale, Charte de Gouvernance, Finances, Service à la Population.

Ces Commissions vont travailler arduement durant les prochaines semaines, puisque la Commune Nouvelle doit être actée au 30 juin 2016 au plus tard. Le résultat de ces 4 Commissions sera bien sûr présenté à la population lors des prochaines réunions publiques.

***- Quid des employés communaux : seront-ils amenés à travailler indifféremment dans les 2 communes historiques ?***

• Réponse : G Seigle-Vatte précise que les ATSEM vont rester attachées à l'école de leur commune historique, comme le personnel de ménage. Le personnel de secrétariat de mairie restera également sur place, mais il y aura une complémentarité des horaires entre les 2 mairies historiques. Quant aux agents municipaux effectuant les travaux de maintenance (espaces verts, entretien du matériel et des bâtiments...) , ils pourront être amenés à travailler sur l'autre village en fonction des besoins. Cela permettra d'optimiser les travaux.

– *De quelle Gendarmerie dépendra la Commune Nouvelle, sachant qu'actuellement, le Pin dépend du Grand Lemps et Paladru de Pont-de-Beauvoisin et St-Geoire en Valdaine ?*

• Réponse : Nous ne sommes pas en mesure de répondre aujourd'hui, mais la question sera posée. Le seul critère qui nous semble devoir être retenu est bien sûr celui de la proximité.

– *Le fait qu'il n'y ait pour l'instant pas les mêmes horaires scolaires ni la même organisation des activités périscolaires pose-t-il problème ?*

• Réponse : il faut engager la réflexion, se donner le temps d'échanger, de dialoguer, mais il est possible de conserver pour l'instant une organisation différente, le but étant à terme d'harmoniser tout cela.

– *Si on décide de scolariser son enfant au Pin, faudra-t-il une autorisation de l'édile de la commune historique de Paladru ?*

Le Maire donne un avis, mais quand la Commune Nouvelle sera créée, on fera en fonction de ce qui est le plus judicieux pour les écoles, tout en prenant compte également l'intérêt des enfants et des parents.

#### IV. Conclusion :

J- P Bret et G. Seigle-Vatte annoncent qu'une boîte à idées sera installée dans les Mairies du Pin et de Paladru, boîte dans laquelle la population pourra proposer un nom pour cette Commune Nouvelle. Il faut cependant retenir que ce nom doit représenter les 5 communes du Tour du Lac à terme.

Nous avons jusqu'à fin septembre pour en décider et le présenter à M. Le Préfet.

Bien sûr, toute question de la population sera, au Pin comme à Paladru, bienvenue. Ces questions apporteront aussi des éléments à notre démarche.



Dates à retenir :

Mercredi 10 mars 2016 : Réunion publique au Pin

Jeudi 14 avril : Réunion publique au Pin

Vendredi 15 avril : Réunion publique à Paladru.

Seront présentés des éléments plus concrets et précis, notamment financiers et budgétaires, autour desquels les différentes commissions auront commencé à travailler.

L'ensemble des deux Conseils Municipaux remercie le public pour toutes ces questions légitimes.

Il se dégage, de cette rencontre avec la population, une envie de construire cette Commune Nouvelle, ce que nous ne pouvons qu'apprécier.

La Secrétaire de séance,  
S. ALBRAND-CURTO, Adjointe à Paladru.